



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 21 juin 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, président  
Monsieur le conseiller Yvon Bussières, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Corriveau	Rémy Normand
Alicia Despins	Patrick Paquet
Raymond Dion	Jean Rousseau
Jérémie Ernould	Marie-Josée Savard
Jean-François Gosselin	Dominique Tanguay
Geneviève Hamelin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Stevens Mélançon	Émilie Villeneuve
Michelle Morin-Doyle	Patrick Voyer

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets du gouvernement concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

## **Conseil municipal des enfants**

---

Madame Priscilla Lafond, conseillère en consultation publique, présente le conseil municipal des enfants sous la thématique de la *Sécurité routière*. Une courte vidéo de l'activité est présentée et le *Rapport d'activités 2021* du conseil municipal des enfants est déposé.

### **CV-2021-0585 Adoption de l'ordre du jour**

---

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **CV-2021-0586 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 juin 2021**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 juin 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 9 juin 2021 et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 9 juin 2021 et dépose le procès-verbal.

## **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, lors de la séance du conseil de la ville du 21 juin 2021, relative à l'*Entente entre la Ville de Québec et Craque-Bitume relative au versement d'une subvention pour un montant maximum de 176 545 \$ pour la gestion et le soutien des activités entourant 31 sites de compostage communautaire existants et pour le déploiement et la gestion de six nouveaux sites pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022 – Abrogation des résolutions CE-2021-0803 et CV-2021-0410.*

## **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence, est tenue pour une durée de 35 minutes.

## **Avis de proposition**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Nouvel avis de proposition**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**CV-2021-0587 Félicitations à l'équipe de *Comité Cyclo Nord-Sud de Québec* pour leur oeuvre et pour avoir remporté le *Prix coup de coeur* lors de la 7<sup>e</sup> édition des *Prix Demain le Québec* de la *Fondation David-Suzuki***

---

Attendu que l'organisme *Comité Cyclo Nord-Sud de Québec*, basé dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, a récemment remporté le *Prix coup de coeur* lors de la 7<sup>e</sup> édition des *Prix Demain le Québec* de la *Fondation David-Suzuki*;

Attendu que *Les Prix Demain le Québec* récompensent l'engagement citoyen et les initiatives inspirantes qui permettent de protéger la planète et d'accélérer la transition écologique et sociale dans la communauté;

Attendu que l'organisme *Comité Cyclo Nord-Sud de Québec* a récolté plus de mille quatre cents votes en ligne pour son projet de récupération de vélos et de solidarité;

Attendu que depuis cinq ans, l'oeuvre du *Comité Cyclo Nord-Sud de Québec* a permis de réparer et de redistribuer plus de six mille bicyclettes à des personnes en situation de vulnérabilité de Québec et d'ailleurs à l'étranger;

Attendu qu'il s'agit d'un projet fort inspirant qui répond à plusieurs des objectifs de développement durable proposés par l'*Organisation des Nations Unies* (ONU), notamment en ce qui a trait au soutien des personnes défavorisées, au recours aux transports en commun et actifs pour des villes et des communautés plus durables et à une consommation et production responsable puisqu'il privilégie la réutilisation, ayant ici évité cent tonnes de déchets dans les cinq dernières années;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent toute l'équipe de l'organisme le *Comité Cyclo Nord-Sud de Québec* pour leur oeuvre et le prix reçu et qu'ils encouragent tous les citoyens qui ont un vélo à se départir à en faire don à l'un des points de collecte de l'organisme.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0588 Hommage aux nations autochtones du Canada et sincères condoléances aux familles et aux communautés autochtones endeuillées par la découverte des restes de 215 enfants enterrés sur le terrain d'un ancien pensionnat autochtone**

---

Attendu que le 27 mai 2021, le monde apprenait que les restes de 215 enfants des Premières Nations avaient été localisés dans une fosse non répertoriée sur le terrain de l'ancien *pensionnat autochtone de Kamloops*;

Attendu que l'absence de registre a laissé les familles et les communautés de ces héritiers des nations autochtones dans un deuil suspendu;

Attendu que de 1883 à 1969, il est estimé que quelque 150 000 enfants autochtones ont été séparés de leurs familles et de leurs collectivités pour rejoindre un des 130 pensionnats gérés par les clergés catholiques, anglicans, méthodistes et presbytériens;

Attendu qu'en mars 2021 se concluait la plus importante action collective de l'histoire du Canada appelé le *Processus d'évaluation indépendant*, qui concédait les réclamations à 38 000 survivants des pensionnats autochtones, dont 27 000 ont déposé des témoignages de maltraitements physiques, sexuelles ou psychologiques qu'ils y ont subies;

Attendu que chacun de nous a le devoir de connaître ce pan tragique de l'histoire, de se souvenir des pensionnats autochtones et de leurs pratiques coloniales, afin que se concrétise le processus de réconciliation entre les peuples autochtones, les gouvernements et le public;

Attendu que dans la perspective de favoriser la cohésion sociale, la Ville de Québec a récemment dévoilé les éléments de sa stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, afin d'encourager le vivre-ensemble;

Attendu que la Ville de Québec s'assure également que la voix des *Premières Nations* soit entendue et encourage la diffusion des cultures autochtones par son soutien à des événements majeurs tels que *KWE! À la rencontre des peuples autochtones*, par l'aménagement de la place de la Nation huronne-wendat adjacente à l'hôtel de ville ou en faisant entendre leurs langues dans son réseau de la *Bibliothèque de Québec*;

Attendu qu'en renforçant continuellement les profonds liens d'amitié, de fraternité et de respect mutuel qui unissent la Ville de Québec à la Nation huronne-wendat, nous souhaitons honorer la mémoire de ces enfants, afin de contribuer à bâtir un avenir commun prometteur;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville partagent le chagrin et la désolation des nations autochtones du Canada, offrent aux familles et aux communautés endeuillées leur plus sincères condoléances et la promesse aux survivants des pensionnats autochtones que leurs histoires ne seront pas oubliées.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0589 Dénonciation contre toute forme de violence faite aux femmes - Engagement pour lutter contre la violence conjugale et offrir un meilleur accompagnement aux femmes**

---

Attendu que le 15 juin 2021, une femme de Québec a été victime du treizième féminicide de l'année dans la province, ajoutant ainsi une victime supplémentaire à une liste beaucoup trop longue de femmes vivant dans un contexte de violence conjugale;

Attendu que le 17 juin 2021, quelques centaines de personnes ont répondu favorablement à l'invitation du *Regroupement des groupes de femmes de la*

*région de la Capitale-Nationale* et qu'elles ont marché en mémoire des victimes, pour dénoncer la violence faite aux femmes et pour réclamer un meilleur accompagnement des femmes qui vivent en situation de violence conjugale;

Attendu que la Ville de Québec et le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) travaillent actuellement sur un projet novateur pour offrir plus de services aux femmes victimes de violence conjugale et pour mieux les accompagner dans le processus de dénonciation;

Attendu qu'une femme qui vit de la violence conjugale, qu'elle soit physique ou psychologique, est toujours une victime de trop et qu'aucune forme de violence n'est acceptable;

Attendu que la Ville de Québec s'est engagée pour la prévention et la sensibilisation, ayant notamment adhéré à la campagne *Municipalités alliées contre la violence conjugale* en 2018;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville dénoncent fermement toute forme de violence faite aux femmes, qu'ils encouragent les victimes à demander de l'aide pour dénoncer leur agresseur et qu'ils s'engagent à poursuivre le travail d'amélioration des interventions de la Ville, à l'intérieur de ses champs de compétence, pour lutter contre la violence conjugale et offrir un meilleur accompagnement aux femmes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Rapports du comité exécutif**

---

### **Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

**CV-2021-0590** Entente entre la Ville de Québec et *Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale)*, pour des services professionnels et techniques – Réalisation de divers projets pour la Ville de Québec – Brigade de l'eau 2021–2022 (Dossier 75551) - **AP2021-316** (CT-2533128) — (Ra-2284)

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale)*, pour des services professionnels et techniques – Réalisation de divers projets pour la Ville de Québec – Brigade de l'eau 2021–2022, pour une somme de 273 963,92 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° les directeurs du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et du Service des approvisionnements, à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0591** **Adoption du Plan d'action 2021–2024 de la Ville de Québec en matière d'accessibilité universelle : Pour une ville inclusive!, ainsi que du bilan du Plan d'action 2017–2020 pour l'accessibilité universelle, les personnes âgées et les personnes ayant des incapacités - LS2021-049 (Ra-2284)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Plan d'action 2021–2024 de la Ville de Québec en matière d'accessibilité universelle : Pour une ville inclusive!* ainsi que le bilan du *Plan d'action 2017–2020 pour l'accessibilité universelle, les personnes âgées et les personnes ayant des incapacités*, joints au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0592** **Renouvellement 2020–2021 du programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif reconnus par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, période de novembre 2020 à novembre 2021 (Dossier 50086) - AP2021-443 (CT-2540267) — (Ra-2285)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu :

- 1° d'accepter les conditions proposées par *BFL Canada Services conseils inc.*, pour les contrats d'assurance responsabilité civile, d'assurance biens, d'assurance des administrateurs et dirigeants et d'assurance accident des administrateurs non rémunérés et bénévoles;
- 2° d'autoriser le paiement à *BFL Canada Services conseils inc.*, des frais d'assurances de 149 972,01 \$ (incluant la taxe de 9 % applicable sur les primes d'assurance) et des frais de gestion de 9 950 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 3° de déclarer que la Ville de Québec n'a pas d'obligation envers les organismes concernant la protection de leurs biens et que les organismes

qui bénéficient de la couverture d'assurance des biens d'une valeur de 5 000 \$ devront assumer la franchise de 1 000 \$ et la perte excédant la couverture.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0593** **Approbation du répertoire pour le service d'inspection télévisée des branchements de services et de l'alésage d'obstructions sur le territoire de la ville de Québec (Appel d'offres public 75582) - AP2021-459 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

1° d'approuver le répertoire de fournisseurs conformes pour le service d'inspection télévisée des branchements de services et de l'alésage d'obstructions sur le territoire de la ville de Québec, pour une période de trois ans à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 75582 et aux prix unitaires de leur soumission respective, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes :

- Rang 1 : *Excavation J.F. Caron inc.*, selon sa soumission du 12 mai 2021;
- Rang 2 : *Maximum Excavation inc.*, selon sa soumission du 11 mai 2021;

2° d'autoriser le Processus de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, sous la responsabilité de la direction des arrondissements des Rivières et de La Haute–Saint–Charles, à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0594** **Subvention à *L'orchestre d'hommes–orchestres* pour le projet *Champs éphémères* - CU2021-056 (CT-2544416) — (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de verser une subvention maximale de 125 000 \$ à *L'orchestre d'hommes-orchestres* pour le projet *Champs éphémères*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2021-0595** **Modification des conditions d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout pluvial en faveur de la Ville de Québec, sur une partie des lots actuellement connus sous les lots 2 782 418 et 2 975 355 du cadastre du Québec – Arrondissement de Charlesbourg - DE2021-629 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la modification de la servitude créée, en vertu de l'acte reçu devant Me Jean Dionne, notaire, le 26 juin 2003, et publié au bureau de la publicité des droits, sous le numéro 10 528 042, joint au sommaire décisionnel. Cette modification consiste à permettre l'implantation d'une haie de cèdres dans l'assiette de cette servitude, mais sans l'obligation de remise en état par la Ville de Québec, conformément au document de modification des droits accordés dans la servitude publiée sous le numéro 10 528 042, dans la circonscription foncière de Québec, joint audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0596** **Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 6 279 227 du cadastre du Québec, situé dans l'Espace d'innovation Chauveau, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2021-663 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la vente de l'immeuble situé dans l'Espace d'innovation Chauveau, en bordure de la rue John-Simons, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 279 227 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 15 531 mètres carrés, à Immeuble BodyCad S.E.C., pour une somme de 1 420 979 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0597** **Appropriation d'une somme à même le Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels des arrondissements et des anciennes villes de Québec et Cap-Rouge - LS2021-086 (CT-LS2021-086) — (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

1° d'approprier une somme de 218 411,44 \$ à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements, pour la réalisation de divers projets de parcs et d'équipements récréatifs, selon les fonds disponibles des arrondissements et des anciennes villes de Québec et Cap-Rouge :

- 129 770,60 \$ pour l'Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- 229,40 \$ pour l'ancienne Ville de Québec;
- 40 000 \$ pour l'Arrondissement des Rivières;
- 4 000 \$ pour l'Arrondissement de Beauport;
- 40 000 \$ pour l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- 4 411,44 \$ pour l'ancienne Ville de Cap-Rouge.

2° de modifier la fiche 22047 du PIQ 2021-2025, afin d'y ajouter un montant de 170 000 \$ de compétence de proximité pour l'année 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0598 Entente entre la Ville de Québec et *Le Pignon Bleu*, relative au versement d'une subvention, dans le but de financer l'achat et la rénovation du bâtiment à être acquis au 728, rue de Xi'an dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou - PA2021-108 (CT-PA2021-108) — (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Le Pignon Bleu*, relative au versement conditionnel d'une subvention de 330 000 \$ dans le but de relocaliser une partie de ses activités dans un nouveau bâtiment situé au 728, rue de Xi'an en vertu du *Fonds immobilier communautaire* (FIC), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0599 Cession de rang hypothécaire demandée à la Ville de Québec, dans le cadre du financement hypothécaire de deuxième rang consenti à 9372-4185 Québec inc. par la Caisse Desjardins de Lévis - PA2021-120 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la Ville de Québec à intervenir à l'acte de garantie hypothécaire immobilière rattaché au prêt consenti à 9372-4185 Québec inc.

par la *Caisse Desjardins de Lévis* afin de céder à cette dernière le deuxième rang hypothécaire, la Ville se retrouvant en troisième rang. Les autres conditions de la garantie hypothécaire de la Ville publiée au Bureau de la publicité des droits sous le numéro 23 920 189 demeurent inchangées.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

---

**CV-2021-0600** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'*Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale)*, relative à des services professionnels et techniques - Réalisation de divers projets pour la Ville de Québec - 2021–2022 (Dossier 75349) - **AP2021-242** (CT-2540473) — (Ra-2284)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale)*, relative à des services professionnels et techniques - Réalisation de divers projets pour la Ville de Québec – 2021–2022, pour une somme de 215 096 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° aux directeurs du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et du Service des approvisionnements de signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0601** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France 2021* - **BE2021-017** (CT-2537500) — (Ra-2284)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes*

*historiques de Québec*, relative au versement d'une subvention de 150 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France 2021*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0602** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la lettre d'intention du Service du développement économique et des grands projets au ministère des Transports du Québec, afin de reprendre la gestion d'une partie du lot 1 758 400 du cadastre du Québec, afin de permettre un meilleur réaménagement du secteur Rochebelle – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2021-682 (Ra-2284)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation au Service du développement économique et des grands projets à faire parvenir au ministère des Transports du Québec une lettre d'intention, afin de reprendre la gestion d'une partie du lot 1 758 400 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 891,1 mètres carrés, afin de permettre un meilleur réaménagement du secteur Rochebelle, tel qu'illustré sur le plan préliminaire et selon des conditions conformes à celles mentionnées dans la lettre d'intention joints au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0603** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1407 - TM2021-085 (Ra-2284)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge*, R.A.V.Q. 1407.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence temporaire de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose le sommaire AP2021-425 devant être présenté à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 23 juin 2021.

**CV-2021-0604** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la résiliation discrétionnaire des contrats, lots 1, 2 et 3, pour le transport et le recyclage des résidus verts de l'agglomération de Québec – 2021 à 2023 (Appel d'offres public 74696) - AP2021-425 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la résiliation discrétionnaire des contrats, lots 1, 2 et 3, pour le transport et le recyclage des résidus verts de l'agglomération de Québec – 2021 à 2023, adjugés à *Récupération Tersol inc.* en vertu de la résolution CA-2021-0103 du 3 mars 2021, à compter du 30 juin 2021 à minuit.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0605** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la réception, le conditionnement et la mise en valeur des branches en provenance des écocentres de la Ville de Québec (Appel d'offres public 75478) - AP2021-438 (CT-2540013) — (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *GFL Environnemental inc.*, du contrat pour la réception, le conditionnement et la mise en valeur des branches en provenance des écocentres de la Ville de Québec, du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2024, pour une somme estimée à 302 509,50\$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75478 et à sa soumission du 6 mai 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0606** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de divers filtres de ventilation pour bâtiments (Appel d'offres public 75107) - AP2021-445 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Tridimhardy inc.*, du contrat pour la fourniture de divers filtres de ventilation pour des bâtiments, du 3 mai 2021 au 30 avril 2024, pour une somme estimée à 223 468,47 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75107 et aux prix unitaires de sa soumission du 10 mai 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0607** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour les services d'installation et de réparation d'équipements audiovisuels (Appel d'offres public 75431) - AP2021-447 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication du contrat pour les services d'installation et de réparation d'équipements audiovisuels, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024, pour une somme estimée à 423 054 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75431 et aux prix unitaires de sa soumission du 16 mai 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0608** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle afin de répondre à l'obligation d'adopter des mesures favorisant les fournisseurs québécois, R.A.V.Q. 1411 - AP2021-492 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption

du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle afin de répondre à l'obligation d'adopter des mesures favorisant les fournisseurs québécois*, R.A.V.Q. 1411.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0609** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant-11 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, et l'appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises, en raison de la pandémie de la COVID-19 - DE2021-795 (Ra-2285)**

---

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'avenant-11 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme d'*Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, en raison de la pandémie de la COVID-19, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant-11 joint au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme additionnelle maximale de 5 M\$, à même le *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises, en raison de la pandémie de la COVID-19.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Yvon Bussières le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 32.

**CV-2021-0610** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une subvention pour l'année 2021 à *Moisson Québec*, dans le cadre du *Programme de récupération en supermarchés* - MR2021-002 (CT-2530729) — (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une subvention de 120 000 \$ pour l'année 2021 à *Moisson Québec*, dans le cadre du *Programme de récupération en supermarchés*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0611** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie des lots numéros 1 282 440 et 4 778 891 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1412 - GT2021-215 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie des lots numéros 1 282 440 et 4 778 891 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1412.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0612** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur la partie du territoire formée du lot numéro 1 696 470 du cadastre du Québec et d'une partie du lot numéro 1 696 787 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1341 - GT2021-216 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur la partie du territoire formée du lot numéro 1 696 470 du cadastre du Québec et d'une partie du lot numéro 1 696 787 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1341.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance,



Michelle Morin–Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie–Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean–François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0613** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de réalisation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et Hydro–Québec, relative au déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga phase 2 (PAM200066) – Arrondissement de Sainte–Foy–Sillery–Cap–Rouge - IN2021-013 (CT-2543148) — (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de réalisation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et *Hydro–Québec* (no DCL–22618514), relative au déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga phase 2 (PAM200066) – Arrondissement de Sainte–Foy–Sillery–Cap–Rouge, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service de l'ingénierie de signer cette même entente;
- 3° du versement de 695 141,84 \$, plus les taxes applicables, à *Hydro–Québec*, conditionnellement à la réalisation des travaux relatifs à cette même entente et sur présentation des pièces justificatives.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre–Luc Lachance, Michelle Morin–Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie–Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean–François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 14 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0614** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1410, et la modification de la fiche 47002 du PIQ 2021–2025 - PV2021-013 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1410;
- 2° la modification de la fiche 47002 du PIQ 2021–2025 afin d'y ajouter une somme de 15 000 000 \$, soit une somme annuelle de 3 000 000 \$.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Émilie Villeneuve.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 12 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0615** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et les trois syndicats prenant part au Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec, relative à la restructuration dudit régime et le règlement de divers griefs - RH2021-462 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et les trois syndicats prenant part au *Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec*, relative à la restructuration dudit régime et le règlement de divers griefs, jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation au Service des ressources humaines de procéder à la

consultation en vertu de l'article 55 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ c S-2.1.1.).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0616** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les autorisations d'occupation de la voie publique, R.A.V.Q. 1313, tel que modifié - TM2021-111 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les autorisations d'occupation de la voie publique*, R.A.V.Q. 1313, tel que modifié.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré reprend son siège. Il est 21 h 00.

En l'absence temporaire de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose le sommaire DE2021-834 devant être présenté à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 23 juin 2021.

**CV-2021-0617** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux projets structurants de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Institut nordique du Québec – Un bâtiment emblématique de recherche sur la nordicité - DE2021-834 (CT-DE2021-834) — (Ra-2286)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 3 000 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Institut nordique du Québec – Un bâtiment emblématique de recherche sur la nordicité*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative au versement d'une subvention maximale de 3 000 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite

entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0618** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Institut nordique du Québec – Des espaces en entrepreneuriat et en innovation nordique* - **DE2021-835** (CT-DE2021-835) — (Ra-2286)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 2 000 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Institut nordique du Québec – Des espaces en entrepreneuriat et en innovation nordique*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative au versement d'une subvention maximale de 2 000 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le maire Régis Labeaume demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

En l'absence temporaire de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les sommaires RH2021-491 et RH2021-487 devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 23 juin 2021.

**CV-2021-0619 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abolition de la Direction adjointe de l'Office du tourisme du Québec, et du titre d'emploi associé au poste de directeur adjoint – Mise à jour de la nomenclature des emplois du personnel de direction - RH2021-491 (CT-RH2021-491)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abolition de la Direction adjointe ainsi que du titre d'emploi associé au poste de directeur de cette unité administrative, classe 3 (poste 45814) de l'échelle de traitement du personnel de direction, conformément aux *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*, et déclare la titulaire de ce poste à titre d'employée en surnombre, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation au Service des ressources humaines d'effectuer la mise à jour de la nomenclature des emplois du personnel de direction, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0620 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Stephan Bugay (ID. 094311), à titre de directeur des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg, responsable de la prévention et de la qualité du milieu - RH2021-487 (CT-RH2021-487) — (Ra-2286)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Stephan Bugay (ID. 094311), pour agir à titre de directeur des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg, responsable de la

prévention et de la qualité du milieu (poste 34584), avec effet le 5 juillet 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel et audit contrat joint à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Avis de motion et projet de règlement**

#### **AM-2021-0621** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies relativement au dépôt de certaines demandes au Service de protection contre l'incendie, R.V.Q. 2971, et dépôt du projet de règlement - PI2021-003 (Ra-2285)*

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la prévention des incendies* afin que les demandes d'autorisation ayant trait aux feux de joie, à l'emploi de pièces pyrotechniques à risque élevé ou destinées aux effets spéciaux et à l'offre de prestations qui comportent la manipulation de flammes soient désormais adressées au Service de protection contre l'incendie.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

#### **AM-2021-0622** *Avis de motion relatif au Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et la gestion des eaux pluviales, R.V.Q. 2978, et dépôt du projet de règlement - AE2021-002 (Ra-2285)*

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et la gestion des eaux pluviales*, R.V.Q. 2978. Ce

règlement propose une révision du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q. chapitre B-2, et le remplace. Ce règlement a pour objet de régir les branchements privés d'eau potable et d'égout, de même que les réseaux privés et les systèmes s'y raccordant. Il régit également la gestion des eaux pluviales sur certains terrains.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0623** **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2985, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-045 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2985;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours, annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0624** **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2985 - PA2021-045 (Ra-2285)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions.

Les modifications concernent plus particulièrement les objets suivants : la superficie d'affichage sur une balise de déneigement, l'ajout d'une aire de stationnement relative à un service de transport visé par la *Loi sur les sociétés de transport en commun* à titre d'usage associé à un usage autre qu'un usage de la classe *Habitation*, l'empiètement d'une boîte de plantation sur un trottoir, la hauteur maximale permise pour une clôture délimitant l'espace occupé par un café-terrace situé en cour avant, l'implantation d'une boîte de distribution et de collecte de colis à titre de construction accessoire, l'implantation d'une allée de courtoisie devant la façade d'un bâtiment principal, les normes applicables à une enseigne d'identification installée à plat sur un bâtiment qui ne comporte qu'un usage de la classe *Habitation*, l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé qui ne respecte pas la distance maximale prescrite entre une marge avant et une de ses façades ou qui contrevient à une disposition relative à une marge latérale ou à la profondeur combinée des cours latérales.

Ce règlement prévoit également qu'il n'est plus nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une aire de stationnement commerciale du groupe *C30 stationnement et poste de taxi* à titre d'usage associé à un lieu de culte.

**CV-2021-0625** **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines constructions accessoires*, R.V.Q. 2991, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-102 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines constructions accessoires*, R.V.Q. 2991;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours, annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0626** **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines constructions accessoires*, R.V.Q. 2991 - PA2021-102 (Ra-2285)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines constructions accessoires.

Ce règlement modifie tout d'abord les normes d'implantation d'une piscine ou d'un spa et leurs accessoires, incluant une plate-forme. Il permet également de considérer ces équipements comme une aire verte dans le calcul du pourcentage minimal d'aire verte exigé, lorsqu'ils occupent une superficie de 10 % ou moins de la superficie du lot. Il autorise dorénavant la clôture fabriquée de broche maillée losangée en cour avant d'un lot où est exercé un usage de la classe *Habitation*. Enfin, il retire l'obligation d'installer un écran visuel sur un toit pour dissimuler un élément mécanique servant à la ventilation, à la climatisation ou au chauffage d'un bâtiment.

Sur la proposition de monsieur le maire, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires DE2021-729 à DE2021-807 soient soumis en bloc pour adoption.



**AM-2021-0627** **Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Montcalm pour l'exercice financier 2021, R.V.Q. 2996, et dépôt du projet de règlement - DE2021-729 (Ra-2285)**

---

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial de Montcalm* pour l'exercice financier 2021.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction du statut du membre et de la superficie d'un immeuble occupée par celui-ci.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 274,63 \$ ni excéder 818,70 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0628** **Adoption du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de Montcalm pour l'exercice financier 2021 - DE2021-729 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,  
appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial de Montcalm* pour l'exercice financier 2021;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial de Montcalm*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0629** **Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) Centre-Ville de Québec pour l'exercice financier 2021, R.V.Q. 2998, et dépôt du projet de règlement - DE2021-733 (Ra-2285)**

---

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial (SDC) Centre-Ville de Québec* pour l'exercice financier 2021.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction de la superficie d'un immeuble occupée par un membre.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 153 \$ ni excéder 1 836 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0630** **Adoption du budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial Centre-Ville de Québec* pour l'exercice financier 2021 - DE2021-733 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial Centre-Ville de Québec* pour l'exercice financier 2021;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial Centre-Ville de Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0631** **Avis de motion relatif au *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Maguire pour l'exercice financier 2021, R.V.Q. 3002, et dépôt du projet de règlement - DE2021-809 (Ra-2285)***

---

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial de Maguire* pour l'exercice financier 2021.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction de la superficie d'un immeuble occupée par un membre.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 300 \$ ni excéder 1 700 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0632** **Adoption du budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial de Maguire* pour l'exercice financier 2021 - DE2021-809 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial de Maguire* pour l'exercice financier 2021;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial de Maguire*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0633** **Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Vieux-Québec pour l'exercice financier 2021, R.V.Q. 3003, et dépôt du projet de règlement - DE2021-808 (Ra-2285)**

---

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial du Vieux-Québec* pour l'exercice financier 2021.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction du statut du membre et de la superficie de l'immeuble occupé par celui-ci.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 296 \$ ni excéder 3 952 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0634** **Adoption du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Québec pour l'exercice financier 2021 - DE2021-808 (Ra-2285)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial du Vieux-Québec* pour l'exercice financier 2021;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial du Vieux-Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0635** **Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean pour l'exercice financier 2021, R.V.Q. 3004, et dépôt du projet de règlement - DE2021-807 (Ra-2285)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean* pour l'exercice financier 2021.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction de la superficie d'un immeuble occupée par un membre.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 381,00 \$ ni excéder 2114,30 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2021-0636** **Adoption du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean pour l'exercice financier 2021 - DE2021-807 (Ra-2285)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean* pour l'exercice financier 2021;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0637** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle afin de répondre à l'obligation d'adopter des mesures favorisant les fournisseurs québécois, R.V.Q. 3006, et dépôt du projet de règlement - AP2021-493 (Ra-2285)*

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la gestion contractuelle* afin de répondre à l'obligation prévue à l'article 124 de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, L.Q. 2021, chapitre 7, de prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Également, ce règlement modifie le *Règlement sur la gestion contractuelle* afin de tenir compte de la réorganisation administrative du Service des approvisionnements.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2021-0638** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à l'assujettissement de plusieurs sites de bâtiment du patrimoine moderne à la juridiction de la Commission, R.V.Q. 3000, et dépôt du projet de règlement - PA2021-112 (Ra-2285)*

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* afin d'assujettir 518 sites de bâtiment du patrimoine moderne à la juridiction de la commission à l'égard des travaux de démolition, totale ou partielle, d'un bâtiment principal ainsi que les travaux de réutilisation du sol requis à la suite d'une telle démolition. Les objectifs et critères dont la commission devra tenir compte aux fins d'évaluer la conformité de ces travaux sont ceux déjà énoncés à l'égard de tels travaux aux sections XIII, XVIII et XVIII.1 du chapitre VII.

La liste des immeubles visés par ce règlement est jointe à l'annexe I du projet de règlement R.V.Q. 3000, déposé à la présente séance.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

## **Adoption des règlements**

---

**CV-2021-0639** *Règlement sur les autorisations d'occupation de la voie publique, R.V.Q. 2786, tel que modifié - **TM2021-124** (Ra-2285)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les autorisations d'occupation de la voie publique, R.V.Q. 2786, tel que modifié.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0640** *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'identification d'une zone hydroconnectée dans le secteur de l'autoroute Dufferin-Montmorency et à l'édiction des normes particulières applicables dans cette zone, R.V.Q. 2916, tel que modifié - **PA2021-119** (Ra-2285)*

---

Messieurs les conseillers Jérémie Ernould et Patrick Paquet déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Ils mentionnent la nature générale de leurs intérêts dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'identification d'une zone hydroconnectée dans le secteur de l'autoroute Dufferin-Montmorency et à l'édiction des normes particulières applicables dans cette zone, R.V.Q. 2916, tel que modifié.*

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin et Stevens Mélançon.

En faveur : 15 Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0641** *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement à la création d'une nouvelle zone de permis de stationnement T-7 pour les travailleurs, R.V.Q. 2960 - **TM2021-094** (Ra-2285)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement à la création d'une nouvelle zone de permis de stationnement T-7 pour les travailleurs, R.V.Q. 2960.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0642** *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification aux fins de la délivrance d'un permis de stationnement sur rue de la catégorie travailleur dans la zone T-7, R.V.Q. 2962 - **TM2021-019** (Ra-2285)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification aux fins de la délivrance d'un permis de stationnement sur rue de la catégorie travailleur dans la zone T-7, R.V.Q. 2962.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0643** *Règlement modifiant le Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant relativement à de nouvelles dispositions, R.V.Q. 2977 - **TE2021-004** (Ra-2285)*

---

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Raymond Dion, Dominique Tanguay, Yvon Bussièrès et Émilie Villeneuve déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,  
appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant relativement à de nouvelles dispositions, R.V.Q. 2977.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0644** *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet d'habitation pour personnes âgées en perte d'autonomie sur le lot numéro 2 861 191 et une partie du lot numéro 1 036 737 du cadastre du Québec relativement aux matériaux de revêtement, R.V.Q. 2988 - **GT2021-189** (Ra-2285)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,  
appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet d'habitation pour personnes âgées en perte d'autonomie sur le lot numéro 2 861 191 et une partie du lot numéro 1 036 737 du cadastre du Québec relativement aux matériaux de revêtement, R.V.Q. 2988.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2021-0645** *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot numéro 1 229 596 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2989 - GT2021-183 (Ra-2285)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Dominique Tanguay,  
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot numéro 1 229 596 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2989.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence, est tenue pour une durée de 10 minutes.

### **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 22 h 07.

Sylvain Légaré  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

Yvon Bussières  
Vice-président

SO/fb